

Conditions générales de publication des événements

Mise à jour réalisée le 27 Décembre 2024

Conditions Générales de Diffusion des Événements sur i2 Radio

1. Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les termes et conditions régissant la diffusion des événements (concerts, spectacles, festivals, etc.) sur le site i2 Radio. Elles s'appliquent à tous les artistes, producteurs, organisateurs et autres parties souhaitant promouvoir leur événement via notre service.

2. Soumission des événements

Les artistes ou organisateurs d'événements doivent soumettre toutes les informations nécessaires via le formulaire de soumission disponible sur notre site. Les informations requises incluent :

Nom de l'artiste/groupe

✓ Titre de l'événement

✓ Date, heure et lieu de l'événement

✓ Lien de réservation ou informations complémentaires

✓ Description de l'événement

✓ Image ou affiche de l'événement

3. Conditions de diffusion

Les événements sont diffusés selon les options suivantes :

Annonce une semaine avant : 29,99€

Annonce deux semaines avant : 22,99€

Annonce un mois avant : 19,99€

Annonce deux mois avant : 14,99€

Les frais doivent être réglés avant la diffusion de l'événement. Le paiement est dû au moment de la soumission, et aucun remboursement ne sera effectué une fois l'annonce publiée.

4. Responsabilités de l'organisateur

L'organisateur d'un événement s'engage à :

✓ Fournir des informations exactes et complètes concernant l'événement.

✓ Respecter les lois et réglementations en vigueur concernant la diffusion de contenu sur internet.

✓ Garantir qu'aucune propriété intellectuelle ne sera violée par la diffusion de l'événement (par exemple, en fournissant des visuels ou musiques sans droits appropriés).

✓ Ne pas diffuser de contenu nuisible, offensant, ou illégal.

5. Modification ou annulation de l'événement

Si l'événement est modifié (date, heure, lieu, etc.), l'organisateur doit en informer i2 Radio dans les plus brefs délais. i2 Radio se réserve le droit d'annuler la diffusion si l'événement ne respecte pas les normes de qualité, de contenu ou de comportement décrites ci-dessus. Aucune modification du prix n'est autorisée après confirmation de la soumission.

6. Propriété intellectuelle

Les droits d'utilisation des visuels, vidéos et autres contenus soumis dans le cadre de l'annonce d'un événement sont la propriété de l'organisateur. Celui-ci garantit qu'il dispose des droits nécessaires pour leur diffusion. L'organisateur cède à i2 Radio une licence non exclusive pour utiliser ces contenus uniquement dans le cadre de la promotion de l'événement.

7. Responsabilité d'i2 Radio

i2 Radio s'engage à diffuser l'événement selon les termes convenus, sous réserve de la qualité des informations fournies. Cependant, i2 Radio ne pourra être tenu responsable en cas de problème technique, d'interruption de service ou de tout autre événement échappant à son contrôle.

8. Modification des conditions

i2 Radio se réserve le droit de modifier ces conditions générales à tout moment. Les utilisateurs seront informés des changements via la plateforme.

9. Acceptation des conditions

En soumettant un événement, l'organisateur accepte ces conditions générales et s'engage à respecter les termes énoncés ci-dessus.

10. Événements en Partenariat avec les Labels de Musique

Les événements organisés en partenariat avec des labels de musique bénéficient d'un traitement privilégié pour leur diffusion sur i2 Radio. Les labels doivent soumettre leur demande via le formulaire de soumission, en incluant les informations nécessaires concernant les événements ainsi que les détails relatifs à leur partenariat avec les artistes.

Les labels peuvent également bénéficier de réductions sur les frais de diffusion en fonction des accords spécifiques conclus avec i2 Radio. Pour toute demande de partenariat, il est recommandé de prendre contact directement avec notre équipe pour discuter des options disponibles. Les événements en partenariat avec les labels de musique sont soumis aux mêmes conditions de diffusion, mais des modalités particulières peuvent être définies en fonction de l'accord de partenariat.

Veillez noter que la publication dépendra de la disponibilité des espaces. Il est donc possible que nous vous demandions de réserver à l'avance afin de garantir une place pour la prochaine publication.